

SEML « Sigeif Mobilités »  
Au capital social de 5 millions d'euros  
Siège social : 64 bis rue de Monceau, 75008, Paris

**Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion**  
(présenté lors de la séance du 24 juin 2020, pour être présenté à  
l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous présenter les comptes annuels de la société, de les soumettre à votre approbation et de vous permettre de vous prononcer sur l'affectation du résultat, pour le troisième exercice comptable, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019.

**I. Généralités**

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils respectent en particuliers les dispositions du Règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs.

Les règles comptables appliquées sont indiquées dans les annexes aux comptes annuels.

Les convocations prescrites par la loi et les règlements vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**II. Situation et activité de la Société durant l'Exercice**

La SEM SIGEIF Mobilités a pour activité la conception, le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, de stations distribuant du carburant sous forme d'hydrogène, de gaz naturel véhicule (GNV) en région Ile-de-France et sur les territoires limitrophes.

Cet exercice a été marqué par :

- La mise en service de la station d'avitaillement en GNV située à Wissous le 27/11/2019,
- L'acquisition de la station d'avitaillement en GNV située à Bonneuil sur Marne le 16/11/2019,
- La mobilisation de deux emprunts, l'un contracté auprès de la Caisse d'Épargne de 1 400 K€ (débloqué à hauteur de 50 k€) et l'autre auprès de la Banque Postale

1 800 K€. Ces emprunts financent respectivement les travaux de conception et d'acquisition des stations d'avitaillement de Noisy-le-Grand et de Bonneuil-sur-Marne.

Les travaux se poursuivent sur les stations d'avitaillement de Gennevilliers, de Noisy-le-Grand et de Saint-Denis pour une ouverture probable fin 2020-2021.

Des études de faisabilité et de conception ont été immobilisées pour des projets de construction de stations d'avitaillement qui aboutiront sur les prochains exercices.

Vous trouverez ci-dessous le détail des principales opérations de l'exercice 2019 :

#### Station de Wissous

- 10 janvier 2019, obtention du permis de construire,
- 27 novembre 2019, inauguration et mise en service de la station.

#### Station de Bonneuil-sur-Marne

- 5 juillet 2019, signature d'un avenant avec Haropa- Port de Paris au contrat d'amodiation initialement signé par le Sigeif, pour une mise à disposition du terrain à la SEM jusqu'au 31 janvier 2038,
- 17 septembre 2019, attribution du contrat de construction et d'exploitation de la station multi énergie de Bonneuil-sur-Marne à la société Endesa,
- 16 novembre, achat de la station de Bonneuil-sur-Marne au Sigeif.

#### Station de Gennevilliers

- 9 mai 2019, obtention du permis de construire,
- Juin 2019, autorisation de raccordement de la station au réseau de transport de gaz par la DRIEE,
- Août 2019, début des travaux de réalisation de la station.

#### Station de Noisy-le-Grand

- 23 octobre 2019, obtention du permis de construire.

#### Station de Saint-Denis

- 31 octobre 2019, proposition du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour la cession du terrain à la SEM.

### III. Examen des comptes de l'exercice 2019.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 est le troisième exercice social.

#### A. Analyse du Bilan

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

<b>BILAN Durée</b>	<b>31/12/2019 12 mois</b>	<b>31/12/2018 12 mois</b>	<b>Ecart %</b>
<b>BILAN ACTIF</b>			
Capital souscrit non-appelé	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Constructions	2 885 264,21	0,00	100,00
Immobilisations en cours	158 445,17	121 344,44	30,57
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 043 709,38</b>	<b>121 344,44</b>	<b>NS</b>
Autres immobilisations financières	44 500,00	25 000,00	78,00
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>44 500,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>78,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 088 209,38</b>	<b>146 344,44</b>	<b>NS</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients et comptes rattachés	27 700,50	16 956,44	63,36
Autres créances	692 616,60	68 520,53	910,82
<b>Créances</b>	<b>720 317,10</b>	<b>85 476,97</b>	<b>742,70</b>
Disponibilités	5 038 712,25	3 912 736,52	28,78
<b>Total des disponibilités hors charges constatées d'avance</b>	<b>5 038 712,25</b>	<b>3 912 736,52</b>	<b>28,78</b>
Charges constatées d'avance	16 771,38	21 836,00	-23,19
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 775 800,73</b>	<b>4 020 049,49</b>	<b>43,67</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 364 010,11</b>	<b>6 666 393,93</b>	<b>70,47</b>
<b>BILAN PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Report à nouveau	-245 780,86	-79 230,12	-210,21
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-315 331,71</b>	<b>-166 550,74</b>	<b>-89,33</b>
Subventions d'investissement	353 833,27	0,00	100,00
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 792 720,70</b>	<b>4 754 219,14</b>	<b>0,81</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	5 550 000,00	1 900 000,00	192,11
Emprunts et dettes financières diverses	4 756,94	0,00	100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 722,88	5 347,42	NS

Dettes fiscales et sociales	514 867,46	6 827,37	NS
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	397 942,13	0,00	100,00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 571 289,41</b>	<b>1 912 174,79</b>	<b>243,66</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 364 010,11</b>	<b>6 666 393,93</b>	<b>70,47</b>

Le bilan de la SEML SIGEIF MOBILITES comprend à la fois :

- des éléments liés aux opérations propres,
- des éléments liés au fonctionnement propre de la structure.

## 1. L'actif

### *a) Capital appelé non versé*

Le capital fixé à 5 000 000 €, a été libéré et versé pour moitié au 31/12/2019.

### *b) L'actif immobilisé net*

Ce poste s'élève à 3 088 209 € contre 146 344 € en 2018.

- **Immobilisations corporelles**
- **Immobilisations corporelles en cours**

Elles ressortent au 31/12/2019 à 169 920 €.

Il s'agit des études de faisabilité concernant 4 projets d'investissements :

- **Grenelle** : 12 500 €
- **Saint-Ouen** : 11 475 €. Compte tenu d'une incertitude au 31/12/2019 sur la faisabilité de ce projet, les dépenses engagées ont été dépréciées à hauteur de 100 % au 31/12/2019.
- **Saint-Denis** : 8 425 €. Le contrat d'exploitation devrait être attribué en 2020 pour une mise en service probable au troisième trimestre 2021.
- **Noisy le Grand** : 57 537.50 €. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'ouverture de cette station a été décalée courant du deuxième semestre 2020.
- **Bonneuil sur Marne** : 14 865 €. Il s'agit des travaux engagés au 31/12/2019 et relatifs à la tranche 2.
- **Gennevilliers** : 65 117.67 €. Démarrage de cette station en mai 2020 mais qui sera reporté en raison de la crise sanitaire.

La Station d'avitaillement située à Wissous a été inaugurée fin novembre 2019.

La station située à Bonneuil sur Marne a été acquise auprès du SIGEIF pour une valeur de 1 078 520 € HT augmenté des droits de mutations estimés à 50 K€ en décembre 2019.

Ces stations mises en service ont été amorties à compter de leur date d'ouverture.

- **Immobilisations financières : 44 500 € contre 25 000 € au 31/12/2018**

Il s'agit de la convention d'occupation du domaine public signée avec le Port Autonome de Paris pour l'occupation du terrain situé sur la commune de Gennevilliers pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 30 juin 2037 initialement, moyennant un loyer annuel de 80 K€. Un dépôt de garantie d'un montant de 25 000 € a été versé par la SEM. Un avenant a été conclu pour proroger la durée de la convention de deux ans (fin 2039).

Au titre de cet exercice, un dépôt de garantie d'un montant de 19 500 € a été versé par la SEM dans le cadre du bail à construction de la station de distribution de gaz comprimé à Wissous. La durée du bail est de 20 ans et 8 mois, pour un loyer annuel du foncier de 65 K€.

*c) L'actif circulant*

Il s'élève à 5 781 143 € contre 4 020 050 € en 2018.

- **Créances clients : 27 701 €**

Il s'agit des frais de dossiers de demande de subventions refacturés aux partenaires et des redevances à percevoir sur la Station de Bonneuil.

- **Autres créances : 692 617 €**

Elles correspondent à des créances fiscales (tva déductibles sur immobilisations et achats biens et services à récupérer). Le crédit de TVA s'élève à 597 121 € au 31/12/2019 et fera l'objet d'une demande de remboursement prochainement.

- **Trésorerie : disponibilités : 5 038 712 €**

Ce poste s'élève à 5 038 712 € contre 3 912 737 € en 2018.

Il correspond à 100% au solde des comptes bancaires au 31/12/2019.

- **Charges constatées d'avance : 16 771 €**

Les charges constatées d'avance ne sont constituées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à l'exercice suivant. Il s'agit principalement du loyer pour le terrain de Wissous au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

## 2. Le Passif

*a) Les capitaux propres*

Les capitaux propres s'élèvent à 4 792 721 €, enregistrant le résultat déficitaire de l'exercice 2019 pour 315 332 €.

Cet agrégat comprend également la quote-part de la subvention européenne affectée à hauteur de 20 % du coût de revient de la station d'avitaillement située à Wissous.

En effet, dans le cadre d'une convention de subvention Européenne, l'Agence INEA (The Innovation and Networks Executive Agency) a versé un acompte de 805 279.04 € à la

SEM au cours de cet exercice, à répartir avec les 2 partenaires selon leurs engagements d'investissement qui sont Fraikin et TAB. S'agissant de la SEM, le montant global des dépenses d'investissement éligibles au financement de cette subvention s'élève à 2.5 M€.

Cette convention Européenne de subvention financera les projets de station d'avitaillement en GNV dans la Région Ile De France (Gennevilliers, Wissous, Pantin, Alfortville, Saint-Denis, Noisy-le-Grand, Saint-Ouen l'Aumône, Pont-de-Grenelle) à hauteur de 20 % de leur coût de revient déclaré.

Cette subvention affectée à la station de Wissous pour 355 947 € a été amortie à compter de la mise en service de cette station qu'elle finance et sur la même durée que cette dernière. Au 31 décembre 2019, la quote-part de subvention amortie et rapportée au résultat s'élève à 2 114 €.

Le solde de la subvention non encore affecté figure dans les dettes fiscales pour 449 331 €.

Le capital fixé à 5 000 000 €, a été libéré et versé à hauteur de 50 % au 31/12/2019.

#### *b) Les dettes*

Elles s'élèvent à 6 571 289 € à la clôture de l'exercice 2019.

#### ■ **Dettes financières : 5 5 9 000 € au 31/12/2019**

Cet exercice a été marqué par la mobilisation de deux emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne de (1 400 K€ débloqué à hauteur de 50 K€) et de la banque Postale de 1 800 K€. Ces emprunts financent respectivement les travaux des stations d'avitaillement de Noisy-le-Grand et de Bonneuil-sur-Marne.

+

Etablissement financier	Emprunts	Capital débloqué au cours de l'exercice	Remboursements effectués	Montant restant dû au 31 décembre 2019
Caisse d'Epargne Gennevilliers	1 900 000 €	100 000 €		1 800 000 €
Caisse d'Epargne Wissous	1 800 000 €	1 700 000 €		1 800 000 €
Caisse d'Epargne Noisy le Grand	1 400 000 €	50 000 €		50 000 €
La Banque Postale Bonneuil sur Marne	1 800 000 €	1 800 000 €		1 800 000 €
	<u>6 900 000 €</u>	<u>3 650 000 €</u>		<u>5 550 000 €</u>

- **L'emprunt Caisse d'épargne de 1 900 000 €** contracté le 6 février 2018 est exclusivement destiné au financement de la conception et à la réalisation la station d'avitaillement sur la commune de Gennevilliers.
- **L'emprunt Caisse d'épargne de 1 800 000 €** contracté le 5 novembre 2018 est exclusivement destiné au financement de la conception et à la réalisation la station d'avitaillement sur la commune de Wissous.
- **L'emprunt Caisse d'épargne de 1 400 000 €** contracté le 13 juin 2019 est exclusivement destiné au financement de la conception et de la réalisation de la station d'avitaillement sur la commune de Noisy-le-Grand.
- **L'emprunt La Banque Postale de 1 800 000 €** contracté le 31 octobre 2019 est exclusivement destiné au financement de l'acquisition et des travaux la station d'avitaillement sur la commune de Bonneuil-Sur-Marne.

#### ■ **Dettes d'exploitation**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 103 723 € en 2019

Le poste se ventile en deux parties :

- les dettes « fournisseurs » sur opérations 29 792 €.
 

Ce solde correspond à des factures de fournisseurs relatives aux opérations de la société reçues en 2019 et non réglées à la clôture mais se rapportant à l'exercice 2019. Ces factures se dénouent correctement au début de l'année 2020.
- les dettes « fournisseurs factures non parvenues » 73 931 €

Ce solde correspond à des factures de fournisseurs relatives au fonctionnement de la société, reçues en 2020, non réglées à la clôture mais se rapportant à l'exercice 2019.

Il s'agit principalement des frais du SIGEIF dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens 69 K€.

## B. Analyse du compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	13 405,83	0	100,00
Coût des achats et charges externes	271 915,16	180 193,66	50,90
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-258 509,33</b>	<b>-180 193,66</b>	<b>-43,46</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	1 162,43	612,00	89,94
Charges de personnel	18 819,63	0	100,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-278 491,39</b>	<b>-180 805,66</b>	<b>-54,03</b>
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	0	14 130,37	-100,00
Autres produits	1,30	0	100,00
Dotations aux amortissements et provisions	33 003,31	0	100,00
Autres charges	0,28	0	100,00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-311 493,68</b>	<b>-166 675,29</b>	<b>-86,89</b>
Résultat financier	280,80	124,55	125,45
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-311 212,88</b>	<b>-166 550,74</b>	<b>-86,86</b>
Résultat exceptionnel	-4 118,83	0	100,00
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>-315 331,71</b>	<b>-166 550,74</b>	<b>-89,33</b>

### Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'exercice a été marqué par l'ouverture de deux stations situées à Wissous et à Bonneuil au cours du quatrième trimestre. Seul le site de Bonneuil a généré des redevances pour 13 K€ relative à la mise à disposition au titulaire (l'exploitant) du terrain sur lesquels sont édifiées les installations ainsi que les ouvrages financés par la SEM au titre de la phase de conception et de réalisation des process. S'agissant de Wissous, une clause du contrat d'exploitation prévoit que les premières redevances seront appelées huit mois après la délivrance de l'ordre de service travaux, soit à compter de janvier 2020.

Les charges exclusivement de nature « charges et autres services extérieurs » se décomposent principalement comme suit :



➤ **Frais d'études .....0 €**

Aucune étude de faisabilité non aboutie n'a été comptabilisée au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Mise à disposition de moyens par le SIGEIF : 57 467€**

La convention de mise à disposition de moyens signée avec le SIGEIF prévoyait une prise d'effet à partir du 1er janvier. Les moyens mis à disposition sont :

Mise à disposition de bureaux et d'une domiciliation du siège social.....	15 490 €
Mise à disposition de personnel.....	34 782 €
Autres frais de locations, déplacements.....	7 196 €

➤ **Location du terrain de Gennevilliers : 82 600 €**

➤ **Location du terrain Wissous : 43 571 €**

➤ **Location du terrain Bonneuil : 7 047 €**

➤ **Honoraires : 30 678 €**

○ Honoraires expert-comptable.....	8 325 €
○ Honoraires Commissaire aux comptes .....	4 000 €
○ Honoraires rédaction dossier de subvention.....	6 643 €
○ Honoraires juridiques.....	460 €
○ Honoraires Bail WISSOUS.....	11 250 €

➤ **Frais d'insertion et de communication : 32 149 €**

Il s'agit des frais engagés pour l'inauguration de la station de Wissous auquel s'ajoutent des frais de réception de 3 581 €.

Au titre de cet exercice, la SEM a engagé un ingénieur depuis le 1/11/2019. Le coût salarial s'élève à 18 879 €.

Les dotations aux amortissements des stations s'élèvent à 21 528 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à – 311 494 € contre – 166 676 € en 2018.

Le résultat financier ressort à 281 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de – 4 119 €.

Compte tenu du résultat déficitaire, l'impôt sur les bénéfices de l'exercice est nul.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de **315 332 €**.

Compte de Résultat	STRUCTURE	BONNEUIL SUR MARNE	GENNEVILLIERS	PONT DE GRENELLE	NOISY LE GRAND	SAINT-DENIS	SAINT-OUEN	WISSOUS
Chiffre d'affaires		13 406						
Production stockée								
Subvention d'exploitation								
Reprises amortissement et provisions								
Transfert de charges								
Autres produits	1							
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>13 406</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres achats et charges externes	88 209	7 947	82 480		450	1 860		90 969
Impôts, taxes	667							496
Frais de personnel	18 820							
Dotations aux amortissements		10 958						10 570
Dotations aux provisions pour dépréciations							11 475	
Dotations aux provisions pour charges à venir								
Autres charges	0							
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>107 696</b>	<b>18 905</b>	<b>82 480</b>	<b>0</b>	<b>450</b>	<b>1 860</b>	<b>11 475</b>	<b>102 035</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-107 695</b>	<b>-5 499</b>	<b>-82 480</b>	<b>0</b>	<b>-450</b>	<b>-1 860</b>	<b>-11 475</b>	<b>-102 035</b>
Produits financiers	4 162							
Charges financières		1 444						2 438
<b>Résultat financier</b>	<b>4 162</b>	<b>-1 444</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 438</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-103 533</b>	<b>-6 943</b>	<b>-82 480</b>	<b>0</b>	<b>-450</b>	<b>-1 860</b>	<b>-11 475</b>	<b>-104 472</b>
Produits exceptionnels								2 114
Charges exceptionnelles								6 233
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 119</b>
Impôts sur le bénéfice								
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-103 533</b>	<b>-6 943</b>	<b>-82 480</b>	<b>0</b>	<b>-450</b>	<b>-1 860</b>	<b>-11 475</b>	<b>-108 591</b>



## **V. Analyse de l'évolution des affaires**

Ne trouve pas à s'appliquer.

## **VI. Principaux risques et incertitudes**

Pas de risques identifiés.

## **VII. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2019.**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition. Les conséquences de cette situation sont à ce jour difficilement mesurables et dépendront essentiellement de l'ampleur et de la durée du confinement. De là découleront l'arrêt plus ou moins prolongé des chantiers ainsi que la mise en service de certaines stations d'avitaillement. Ces éléments pourraient impacter le montant des redevances perçues par notre société pour l'exercice 2020.

Par conséquent, à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la SEM SIGEIF Mobilités n'a pas de problème de trésorerie particulier et la Direction Générale n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la SEM à poursuivre son exploitation.

## **VIII. Évolutions prévisibles en 2020.**

En raison de la crise sanitaire, les chantiers de Gennevilliers et Noisy-Le Grand ont pris du retard.

### **Station de Gennevilliers**

- Mise en service de la station en septembre 2020

### **Station de Noisy-le-Grand**

- Mise en service de la station en décembre 2020

### **Station de Saint-Denis**

- 24 juin 2020, attribution du contrat de construction et exploitation,
- Signature de la promesse de vente à venir,
- Fin 2020, acquisition du terrain,
- Troisième trimestre 2021, mise en service de la station.

#### Station de Réau

- 19 mai 2020, signature de la promesse de vente,
- Octobre 2020, attribution du contrat de construction et exploitation,
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, acquisition du terrain,
- Premier trimestre 2022, mise en service de la station.

#### Station du Coudray-Montceaux

- 24 juin 2020, prise de participation minoritaire dans la société GNV du Coudray-Montceaux,
- Premier trimestre 2021, mise en service de la station.

#### Projet « last Mile »

- Octobre 2020, prise de participation minoritaire dans la société qui déploiera le projet « Last Mile »,
- 2021-2022-2023, déploiement des 16 stations de recharge en hydrogène en Ile-de-France.

### **IX. Effectifs**

La SEM emploie 1 salarié.

### **X. Filiales et participation**

L'article L233-6 du Code de commerce prévoit une information sur les participations.

Aucune prise de participation effective n'est intervenue en 2019.

### **XI. Activités en matière de recherche et de développement**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **XII. Prévention des risques technologiques**

Notre activité n'exploite pas d'installations classées visées à l'article L 225-102-2 du Code de commerce.

### **XIII. Approbation des comptes et affectation du résultat**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de -315 331,71 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur	-245 780.86 €
- et de reporter purement et simplement la perte de l'exercice,	<u>-315 331.71 €</u>
- Après affectation, le compte "Report à Nouveau" s'élève à	-561 112.57 €

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

#### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code-général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### **XIV. Informations sur le capital social**

Nous ne détenons pas de participations croisées ni d'actions d'autocontrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation au capital social au dernier jour de l'exercice 2019.

Aucune attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société n'a été consentie aux mandataires sociaux.

### **XV. Conventions réglementées**

Les conventions réglementées apparaissent dans le rapport spécial de notre Commissaire aux comptes et donnent lieu à approbations, le cas échéant.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, sont le cas échéant communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

## **XVI. Gouvernement d'entreprise**

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 modifié par ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d'administration présente à l'Assemblée générale des actionnaires, au sein d'une section spécifique du rapport de gestion, un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux en 2019,
2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale,
3. Délégations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires,
4. Choix de la modalité d'exercice de la Direction générale.

1. Liste des mandats et fonctions

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice 2019 figure en annexe du présent rapport.

2. Liste des conventions conclues avec des filiales

La SEML SIGEIF MOBILITES ne possède ni directement ni indirectement plus de la moitié du capital d'aucune société. Par conséquent, il n'existe aucune convention qui aurait été conclue entre l'une de ces sociétés, d'une part, et l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société, d'autre part.

3. Délégations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires.

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordé par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

4. Choix de la modalité d'exercice de la Direction générale

Par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de confier l'exercice de la Direction générale de la SEML SIGEIF MOBILITES à un directeur Général.

## **XVII. Contrôle**

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été désignés lors de la constitution pour une durée de six exercices, durant l'assemblée générale du 12 décembre 2016.

## **XVIII. Direction**

Nous vous proposons l'examen et le renouvellement le cas échéant des mandats venant à expiration, ainsi que la mise à jour des représentants personnes physiques des Administrateurs personnes morales.

Le Directeur Général a été nommé à ces fonctions par décision du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2016.

Le Président du Conseil d'administration a été désigné à ces fonctions pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il n'est pas rémunéré.

## **XIX. Jetons de présence**

Il n'est pas prévu d'allouer des jetons de présence.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Président du Conseil d'Administration**



## Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion

### Annexe : Liste des mandats et fonctions (À mettre à jour)

-----

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la Société Sigeif Mobilités.

Actionnaire - Représentant	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre Société
Sigeif – Jean-Jacques Guillet	Président du Conseil d'administration	- Président du Conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement, - Membre du Conseil d'administration de la société d'économie mixte de l'Arc de Seine.
Sigeif – Annie Évrard	Membre du Conseil d'administration	Néant
Sigeif – Xavier Caron	Membre du Conseil d'administration	Néant
Sigeif - Jean-Pierre Schosteck	Membre du Conseil d'administration	Vice-Président du Conseil d'Administration de la société publique locale Sud Ouest 92.
Sigeif – Hervé Soulié	Membre du Conseil d'administration	Néant
Région IDF - Sophie Deschiens	Membre du Conseil d'administration	- Membre du Conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Ville de Levallois, - Membre du Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte Levallois Habitat, - Membre du Conseil d'administration d'Île-de-France Construction Durable, - Membre du Conseil de Surveillance d'Ile-De-France Énergies.
CDC - Michaël Bouffort	Membre du Conseil d'administration	Néant
CDC - Ivan Chetaille	Membre du Conseil d'administration	- Membre du Conseil d'administration de la société GEOYNOV, - Membre du Comité stratégique de la SAS AMME, - Membre du Conseil d'administration de la Société De Chaleur De L'arsenal.
CDC - Jean-Dominique Piani	Membre du Conseil d'administration	Néant
Syctom – Philippe Ducloux	Membre du Conseil d'administration	- Président du Conseil d'Administration de la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la Ville de Paris, - Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires, - Vice-Président d'Ile-de-France Énergies.
GRT Gaz Développement – Vincent Rouseau	Membre du Conseil d'administration	Néant
Sigeif Mobilités-Jean-Michel Philip	Directeur général	Néant